

## **Dominique SUAUD**

Expert-Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Hauts de France

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC des Hauts de France

---

### **Association des Pères de Famille de l'Ecole Ozanam**

50, rue Saint Gabriel  
59000 LILLE

#### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 Août 2023**

---

77bis, Avenue Becquart, 59130 LAMBERSART

**Adresse de correspondance : 130 rue Royale, 59000 LILLE**

Téléphone : 06.88.42.47.80

Email : [d.suaud@dsuaud-expertcomptable.fr](mailto:d.suaud@dsuaud-expertcomptable.fr)

SIRET : 492 921 465 00018 ; NAF : 6920Z

Membre d'une Association Agréée - le règlement des honoraires par chèques est accepté

# Dominique SUAUD

Expert-Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Hauts de France

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC des Hauts de France

---

## **Association des Pères de Famille de l'Ecole Ozanam**

50, rue Saint Gabriel  
59000 LILLE

Déclarée à la Préfecture du Nord  
Numéro W595002181

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Août 2023

---

Mesdames, Messieurs les membres,

#### **I. Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date 25 janvier 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association des Pères de Famille de l'Ecole Ozanam** relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **II. Fondement de l'opinion**

---

##### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **III. Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai pu

## **Dominique SUAUD**

Expert-Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Hauts de France

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC des Hauts de France

---

procéder, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

---

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des

## Dominique SUAUD

Expert-Comptable

Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables des Hauts de France

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC des Hauts de France

---

comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 24 janvier 2024.

Signé électroniquement le 24/01/2024 par  
Dominique Suaud

*Dominique Suaud*

M. Dominique SUAUD  
Commissaire aux Comptes



APF de l'école OZANAM

# Comptes annuels



## APF de l'école OZANAM

Actif		Au 31/08/2023			Au 31/08/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	394 615	376 730	17 884	30 010
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>394 615</b>	<b>376 730</b>	<b>17 884</b>	<b>30 010</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains	774 960	209 059	565 900	565 900
		Constructions	27 208 296	18 134 846	9 073 450	8 518 270
		Inst. techniques, mat.out.industriels	14 727 841	14 275 167	452 674	578 086
Immobilisations corporelles en cours		1 530 784		1 530 784	1 440 991	
Avances et acomptes						
<b>TOTAL</b>	<b>44 241 883</b>	<b>32 619 073</b>	<b>11 622 810</b>	<b>11 103 248</b>		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières <sup>2)</sup>	Participations et créances rattachées	80 000		80 000	80 000	
	Autres titres immobilisés	500 000	5 777	494 222	497 289	
	Prêts	95 965		95 965	86 664	
	Autres	50 633		50 633	50 033	
	<b>TOTAL</b>	<b>726 598</b>	<b>5 777</b>	<b>720 821</b>	<b>713 987</b>	
<b>Total I</b>		<b>45 363 097</b>	<b>33 001 580</b>	<b>12 361 516</b>	<b>11 847 246</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances <sup>3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	656 304	47 350	608 953	417 374
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 077 834		1 077 834	402 710
	<b>TOTAL</b>	<b>1 734 139</b>	<b>47 350</b>	<b>1 686 788</b>	<b>820 085</b>	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		2 297 648		2 297 648	2 952 583	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		181 992		181 992	196 136	
<b>Total II</b>		<b>4 613 780</b>	<b>47 350</b>	<b>4 566 429</b>	<b>3 968 805</b>	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>49 976 877</b>	<b>33 048 931</b>	<b>16 927 945</b>	<b>15 816 051</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

## APF de l'école OZANAM

<b>Passif</b>		Au 31/08/2023	Au 31/08/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 257 677	3 257 677
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	952 506	952 506	
Report à nouveau	3 175 712	3 153 408	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	<b>74 687</b>	<b>22 304</b>	
Situation nette (sous-total)	<b>7 460 583</b>	<b>7 385 896</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	4 299 101	4 493 435	
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>		<b>11 759 685</b>	<b>11 879 331</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total I bis</b>			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	49 684	61 725
<b>Total II</b>		<b>49 684</b>	<b>61 725</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	30 000	
<b>Total III</b>		<b>30 000</b>	
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	2 385 307	1 186 628
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>	59 903	32 376
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	352 914	595 979
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	529 239	274 335
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	712 761	678 398
	Autres dettes	917 439	978 595
	Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	131 008	128 680	
<b>Total IV</b>		<b>5 088 575</b>	<b>3 874 994</b>
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>		<b>16 927 945</b>	<b>15 816 051</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	88 798	
	(2) Dont emprunts participatifs		

## APF de l'école OZANAM

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	4 702 750	3 672 937
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 798 421	3 255 215
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		72 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	186 337	73 647	
Utilisations des fonds dédiés	12 040		
Autres produits	53	197	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>7 699 604</b>	<b>7 073 998</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		385
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	3 412 840	3 155 581
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	269 143	241 499
	Salaires et traitements	2 084 724	1 904 618
	Charges sociales	949 419	903 550
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 539 455	1 451 348
	Dotations aux provisions	36 457	8 013
	Reports en fonds dédiés		61 725
Autres charges	8 703	15 302	
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>8 300 743</b>	<b>7 742 026</b>
1. Résultat d'exploitation (I-II)		<b>-601 139</b>	<b>-668 028</b>

## APF de l'école OZANAM

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023 12 mois	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 990	3 384
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>9 990</b>	<b>3 384</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 066	2 710
	Intérêts et charges assimilés	21 856	22 014
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>	<b>24 923</b>	<b>24 725</b>
	<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>	<b>-14 933</b>	<b>-21 340</b>
	<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>	<b>-616 072</b>	<b>-689 369</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	2 172	39 324
	Sur opérations en capital	696 461	675 253
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>	<b>698 633</b>	<b>714 578</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	5 885	52
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		814
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>	<b>5 885</b>	<b>867</b>
	<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>692 748</b>	<b>713 711</b>
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	1 989	2 038
	<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>8 408 228</b>	<b>7 791 961</b>
	<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>8 333 541</b>	<b>7 769 657</b>
	<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>74 687</b>	<b>22 304</b>
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature	40 543	2 776
	Prestations en nature	521 910	448 068
	Bénévolat	8 023	409
	<b>Total</b>	<b>570 477</b>	<b>451 253</b>
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens	489 748	423 681
	Prestations en nature	72 705	27 162
	Personnel bénévole	8 023	409
	<b>Total</b>	<b>570 477</b>	<b>451 253</b>



*Association des Pères de Famille de l'école*

*Ozanam*

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos**

**31 août 2023**

**Montants exprimés en EUR**

## Table des matières

1	Objet social, activité et moyens mis en œuvre	3
1.1	Objet social	3
1.2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	3
1.3	Description des moyens mis en œuvre	4
2	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	6
2.1	Faits caractéristiques de l'exercice	6
2.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	6
3	Principes et méthodes comptables	7
3.1	Principes généraux	7
3.1.1	Changement de méthode comptable	7
3.1.2	Changements d'estimation	7
3.1.3	Corrections d'erreurs	7
3.2	Dérogations	7
3.3	Principales méthodes comptables	7
3.4	Informations complémentaires	8
4	Tableau d'évolution de la population scolaire de l'établissement	9
5	Informations relatives aux postes du bilan	10
5.1	Actif immobilisé	10
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	11
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	11
5.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	12
5.1.4	Réévaluation	12
5.1.5	Coût d'emprunt	12
5.1.6	Immobilisations financières	12
5.1.7	Informations relatives aux filiales et participations	13
5.1.8	Prêts aux partenaires	13
5.2	Actif circulant	14
5.2.1	Stocks et en cours	14
5.2.2	Créances reçues par legs ou donations	14
5.2.3	Précisions sur d'autres créances	14
5.2.4	Charges constatées d'avance et écart de conversion actif	15
5.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	15
5.4	Fonds propres	16
5.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	16
5.4.2	Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.	17



5.4.3	Report à nouveau	17
5.4.4	L'excédent ou déficit de l'exercice	18
5.4.5	Subventions d'investissement	18
5.5	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	19
5.6	Dettes	20
5.6.1	Emprunts et autres dettes assimilés	20
5.6.2	Produits constatés d'avance	20
5.7	Dettes garanties par des sûretés réelles à la clôture de l'exercice	21
6	Informations relatives au Compte de résultat	22
6.1	Produits du compte de résultat	22
6.1.1	Détail des produits d'exploitation :	22
6.1.2	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22
6.2	Résultat exceptionnel	23
6.3	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)	23
6.3.1	Contributions volontaires reçues : informations détaillées	24
6.3.2	Contributions volontaires en nature données : informations détaillées	25
7	Autres informations et engagements	26
7.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	26
7.2	Informations relatives à l'effectif	26
7.3	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	26

## 1 **Objet social, activité et moyens mis en œuvre**

### 1.1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« Assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement. »

« Toute activité se rapportant, directement ou indirectement, à l'éducation, la formation, y compris la formation en apprentissage et la culture sous toutes leurs formes. »

« Toutes activités parascolaires telles que l'accueil, le transport, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux et toute activité en lien avec son objet principal. »

### 1.2 **Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées**

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Enseignement privé sous contrat avec l'Etat,
- Formation en apprentissage,
- Formation continue des adultes.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité d'enseignement privé sous contrat : cette activité s'est exercée dans nos 4 établissements, à savoir :
  - Lycée Général et technologique OZANAM : Lycée et BTS.
  - Lycée professionnel EPIL : classe de 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers, CAP, Lycée et BTS.
  - Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles sur les sites de l'ICAM et de JUNIA.
  - BTS intégré à l'ICAM Apprentissage de Lille.
- Activité de formation en apprentissage : cette activité s'est exercée dans nos établissements OZANAM et EPIL, en lien avec le CFA Jean BOSCO.
- Activité de formation continue : cette activité s'est exercée dans notre établissement EPIL en lien avec l'AREP. Certaines de ces formations sont effectuées dans le cadre du PRF (Programme Régional de Formation) de la Région Hauts-de-France.

### 1.3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

#### — Investissements

##### ○ Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice

##### OZANAM :

• Réaménagement ex internat bât. A	886 K€
• Toiture (1 <sup>ère</sup> tranche) bât. A	334 K€
• Redressement de châssis ex internat bât. A	45 K€
• Menuiseries extérieures La Mauricienne	25 K€
• Eclairages LED bât A, B, I, H	53 K€
• Peinture cage escaliers sortie réfectoire bât A	18 K€

##### EPIL :

• Toiture et chéneaux bât. 2	159 K€
• Rénovation plateau ENR bât 4/7	53 K€
• Mise aux normes PMR accès extérieurs bât 1 et bât 8	50 K€
• Peintures hall entrée et circulations bât 2	14 K€
• Menuiseries extérieures RDC bât 3 :	35 K€

##### ○ Engagés et terminés dans l'exercice

##### OZANAM :

• Aménagement chemin accès vestiaires filles bât. I	23 K€
• Système sécurité incendie ex internat bât A	14 K€
• Système détection intrusion ex internat bât A	10 K€
• Système vidéo-surveillance préau cour bât A	10 K€
• Système de contrôle d'accès nouvelle entrée cour bât C	12 K€
• Mobilier plateau OEC international bât A	43 K€
• Matériel d'enseignement	17 K€
• Matériel de bureau et informatique (dont câblage salle P. Hache bât A)	9 K€

##### EPIL :

• Lasure charpente préau	15 K€
• Peintures circulations 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> étage bât 1	11 K€
• Mobilier La Ruche bât 3	8 K€
• Mobilier plateau ENR bât 4/7	12 K€
• Matériel d'enseignement	6 K€

##### CPGE :

• Matériel pédagogique	9 K€
------------------------	------

○ Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture :

OZANAM :

- Aménagement élèves lycée cour bât C 940 K€

EPIL :

- Toiture atelier de maintenance bât 1 314 K€
- Escalier contemporain bât 2 23 K€

— Ressources humaines

Au cours de l'exercice 2022/2023, la masse salariale brute de notre association est en hausse de 178 K€.

Cette augmentation est notamment due aux hausses successives de valeur du point au cours de cet exercice, aux départs en retraite, à la rémunération des heures des formateurs de l'apprentissage en mixité de publics, et aux mouvements de personnel décrits ci-dessous.

Les principaux mouvements de personnel en 2022/2023 ont été les suivants :

- Embauche de 2 Directrices adjointes, respectivement pour l'EPIL et le CAMPUS.
- Embauche d'un personnel comptable.
- Embauche d'un secrétaire général des services centraux à mi-temps.
- Embauche, puis départ d'un chargé de mécénat et fonds de dotation.
- Absence d'un personnel comptable pour maladie pendant l'année scolaire complète.
- Départ en retraite de 3 personnels administratifs et d'entretien.
- Démission du Directeur adjoint EPIL et CAMPUS.

— Autres moyens/dépenses engagées

Communication : le site internet de notre groupe est mis à jour en permanence pour que l'ensemble des familles, élèves et autres partenaires puissent être informés en temps réel des différentes actualités de nos établissements scolaires.

Entretien général et dépenses de fonctionnement : l'ensemble de nos locaux fait l'objet d'une surveillance constante pour effectuer toutes les réparations et entretiens nécessaires à l'accueil de nos élèves dans les meilleures conditions.



## **2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**

### **2.1 Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice a été caractérisé par la première application du règlement ANC n°2022-01, relatif au traitement comptable du solde de la taxe d'apprentissage perçue par les OGEC et du règlement ANC n° 2022-02 concernant la nouvelle définition des concours publics et le traitement comptable des financements de l'apprentissage reçus par les CFA à but non lucratif.

La nomenclature du plan comptable 2023 de l'enseignement Catholique associé à l'Etat par contrat prévoit également quelques ajustements de comptes spécifiques tels que la comptabilisation en classe 6 et 7 des sorties pédagogiques et activités de loisirs.

Par ailleurs, l'exercice 2022/2023 a également été marqué par les événements suivants :

- Les forts investissements immobiliers sur le site Ozanam (nouvelle entrée des élèves du lycée) et EPIL (toiture atelier maintenance) nous ont conduit à conclure deux emprunts bancaires qui ont été entièrement débloqués au cours de l'exercice.
- Augmentation des contributions des familles décidée par le Conseil d'administration de notre association.
- Hausse significative de la charge d'énergie, malgré la mise en place du dispositif amortisseur en matière d'électricité.
- Baisse significative de l'activité de formation continue, suite notamment à la résiliation en 2021/2022 du contrat de sous traitance qui avait été conclu depuis plusieurs années avec l'INHNI.

### **2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture**

Une revalorisation du forfait d'externat versé par l'Inspection Académique a été annoncée, mais n'avait pas été publiée au journal officiel à la date d'arrêté des comptes par notre conseil d'administration.

Cette dernière donnera lieu à la comptabilisation d'un produit sur exercices antérieurs sur les comptes de l'exercice 2023/2024 d'un montant de 8 K€.

### **3 Principes et méthodes comptables**

#### **3.1 Principes généraux**

Les règlements ANC 2022-01 et ANC 2022-02 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06, ANC 2022-01 et ANC 2022-02 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

##### **3.1.1 Changement de méthode comptable**

La première application des règlements ANC 2022-01 et ANC 2022-02 a entraîné :

- Une reclassification de compte comptable concernant le solde de la taxe d'apprentissage perçue par les OGEC affectée au fonctionnement de l'établissement. Au compte de résultat, elle reste considérée comme un concours public.
- Une reclassification de compte comptable concernant le financement des formations par apprentissage. Au compte de résultat, ces produits, qui étaient l'an dernier considérés comme des concours publics sont désormais inclus dans les ventes de prestations de service.
- La nomenclature du PCG 2023 prévoit désormais que les produits et les charges des sorties pédagogiques soient comptabilisés en classe 6 et 7. Les années antérieures, seul le résultat positif ou négatif de ces sorties était comptabilisé en charges et produits. Ce nouveau mode comptabilisation a entraîné une hausse des charges de 49 K€ et une hausse des produits de 51 K€.

##### **3.1.2 Changements d'estimation**

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

##### **3.1.3 Corrections d'erreurs**

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

#### **3.2 Dérogations**

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

#### **3.3 Principales méthodes comptables**

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 et par les règlements comptables ANC 2022-01, ANC 2022-02 et ANC 2018-06 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.
- L'engagement de retraite de notre entité est externalisé depuis l'exercice clos au 31/08/2021.

Nous avons donc comptabilisé au 31/08/2021 la charge correspondant à l'engagement pour indemnités de fin de carrière versé à notre prestataire.

A chaque départ en retraite, le remboursement des indemnités de départ est comptabilisé en produits.

L'écart entre la valeur de notre engagement externalisé au 31/08/2023 et la provision qui aurait dû être constituée est comptabilisé en charges constatées d'avance.

- La comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1.

### 3.4 Informations complémentaires

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations complémentaires suivantes sont données :

- Relatives aux exercices antérieurs à l'exercice 2008/2009 :

Par acte notarié en date du 7 juin 2004, l'association Immobilière de l'Ecole Ozanam a fait un apport partiel d'actif à titre gratuit à l'Association des Pères de Famille de l'Ecole Ozanam concernant l'ensemble immobilier dit "La Malterie" situé 236 rue du Faubourg de Roubaix à Lille. Cet apport n'est pas valorisé à l'actif de l'association.

- L'enseignement des élèves inscrits dans les classes sous contrat d'association est gratuit.

Les prestations de services comprennent toutefois une contribution réclamée aux familles, autorisée par l'Etat, pour couvrir certaines dépenses pour l'enseignement religieux, la prévoyance des maîtres, les investissements et les grosses réparations des bâtiments scolaires.

Les dépenses des personnels non enseignants sont prises en charge par l'Etat, tandis que les dépenses de fonctionnement matériel sont assumées par la région dont relève le lycée.

- Certaines charges de personnel ne sont pas comptabilisées

L'Etat rémunère directement les maîtres liés par contrat donnant leur enseignement dans les classes placées sous le régime de l'association.

Il supporte également les charges sociales et fiscales sur ces rémunérations, sauf en matière de prévoyance.

- Taxe d'habitation émise à l'attention de l'Association Immobilière Ozanam

L'Association Immobilière Ozanam, propriétaire d'une partie des locaux mis à disposition de notre Lycée Ozanam, a été imposée pour la première année à la Taxe d'habitation pour 2022, puis pour 2023.

Cette dernière, bien que contestée dans son intégralité, sera entièrement à charge de notre association des Pères de Famille de l'Ecole Ozanam, si l'administration fiscale refuse de tenir compte de notre recours.

#### 4 Tableau d'évolution de la population scolaire de l'établissement

Etablissements	Section	2022/2023	2021/2022	Variation
OZANAM	Lycée	778	735	43
	BTS	176	200	- 24
	Total Ozanam	954	935	19
EPIL	Lycée	306	283	23
	BTS	45	47	- 2
	Total Epil	351	330	21
ICAM / ISEN	Classes préparatoires	289	325	- 36
ICAP APPR.	Classes préparatoires	153	161	- 8
Total A.P.F		1 747	1 751	- 4

On note une diminution de l'effectif global de 4 élèves avec des mouvements par établissement :

- L'effectif du lycée Ozanam augmente de 19 élèves, avec une hausse des effectifs du lycée, et la poursuite de la désaffectation des BTS ;
- L'effectif du lycée Epil augmente de 21 élèves ;
- L'effectif des classes préparatoires de l'ICAM/JUNIA diminue de 36 étudiants, notamment sur le site de JUNIA-ISEN ;
- L'effectif des classes préparatoires de l'ICAM Apprentissage diminue de 8 étudiants.

## 5 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

### 5.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

**5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)**

	Valeur brute au début de l'exercice en K€	Aug. : acquisitions de l'exercice en K€	Virements de poste à poste en K€	Diminutions : Cessions de l'exercice en K€	Valeur brute à la fin de l'exercice en K€
Frais d'établissement	-				-
Autres immo incorporelles	395				395
Terrains	566				566
Aménagement de terrain	209				209
Constructions	5 592	30	49		5 670
Constructions sur sol d'autrui	19 766	29	1 743		21 538
Inst., mobilier et mat. d'activité	13 258	95		104	13 248
Matériel de transport	23				23
Mobilier, mat. De bureau et infor	712	8	1	17	703
Autres immobilisations	751	3			754
Immobilisations en cours	1 441	1 883	- 1 793		1 531
Participations	80				80
Autre titres immobilisés	500				500
Prêts	87	9			96
Dépôts et cautionnements versés	50	1			51
<b>Total</b>	<b>43 428</b>	<b>2 057</b>	<b>-</b>	<b>121</b>	<b>45 363</b>

**5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé**

	Amortissements cumulés au début de l'exercice en K€	Augmentations : Dotations de l'exercice en K€	Transferts en K€	Diminutions : Amortissement s de l'exercice en K€	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice en K€
Frais d'établissement	-				-
Autres immo incorporelles	365	12			377
Terrains	-				-
Aménagement de terrain	209				209
Constructions	4 175	172			4 347
Constructions sur sol d'autrui	12 664	1 123			13 788
Inst., mobilier et mat. d'activité	12 783	198		104	12 878
Matériel de transport	11	2			13
Mobilier, mat. De bureau et infor	652	22		17	657
Immobilisations en cours	-				-
Immo. Grévées de droit	-				-
Autres immobilisations	718	10			728
Participations	-				-
Autres titres immobilisés	3	6		3	6
Prêts	-				-
Dépôts et cautionnements versés	-				-
<b>Total</b>	<b>31 580</b>	<b>1 545</b>	<b>-</b>	<b>124</b>	<b>33 002</b>

**Modalités d'amortissements**

	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 5 ans
Sites Internet	Linéaire	3 à 5 ans
Autres immo. Incorporelles	Linéaire	10 ans
Aménagements de terrains	Linéaire	5, 10 et 20 ans
Constructions	Linéaire	3, 5, 10, 15 et 20 ans
Constructions de 2005	Linéaire	50 ans
IAA Constructions de 2005	Linéaire	5, 10, 15 et 20 ans
Matériels d'activité financés par le Conseil Régional	Linéaire	2, 3, 4, 5 et 10 ans
Matériels d'activité financés par la Taxe d'Apprentissage	Linéaire	3, 5 et 10 ans
Matériel d'activité	Linéaire	3, 5 et 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	4 et 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3, 4 et 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Installation, agencement et aménagements divers	Linéaire	3, 5, 10 et 15 ans

**5.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé**

Une dépréciation des autres titres de participation a été constatée pour 6 K€ au 31/08/2023.

**5.1.4 Réévaluation**

Aucune réévaluation de l'actif immobilisé n'a été constatée.

**5.1.5 Coût d'emprunt**

Notre entité n'intègre aucun coût d'emprunt à l'actif.

**5.1.6 Immobilisations financières**

Types d'immobilisations	Valeur brute en K€
Participations (0 à 10%)	80
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisées	500
Prêts	96
Dépôts et cautionnements versés	
Autres créances immobilisées	50
	<b>726</b>



Les principaux mouvements sont les suivants :

- Acquisitions de l'exercice :
  - Prêt logement OZANAM pour 9 K€ ;
  - Dépôt et cautionnement versé pour 1 K€.
- Remboursements de l'exercice :
  - Prêt aide au logement EPIL pour 2 K€

#### **5.1.7 Informations relatives aux filiales et participations**

Les participations correspondent à 3.64% de la SCI Saint Martin dont le capital social s'élève à 2 200 K€ et les capitaux propres à 1 042 K€. La valeur nette comptable des immobilisations s'élève à 1 017 K€ (actif immobilisé brut : 2 179 K€ et cumul des amortissements : 1 163 K€).

Aucun indice de perte de valeur ne nécessite la comptabilisation d'une provision au 31/08/2023.

#### **5.1.8 Prêts aux partenaires**

Notre entité n'a bénéficié ou consenti aucun prêt à des partenaires (confédérations, fédérations, unions ou associations affiliées de l'entité).

## 5.2 **Actif circulant**

### 5.2.1 *Stocks et en cours*

Non applicable

### 5.2.2 *Créances reçues par legs ou donations*

Aucune créance reçue par leg ou donation au cours de l'exercice écoulé.

### 5.2.3 *Précisions sur d'autres créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **Classement par échéance**

	Etat des Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations			
	Dépôts et cautionnements versés	50	0	50
	Prêts	96	6	90
	Autres immobilisations financières		-	
De l'actif circulant	Fournisseurs avances et acomptes	3	3	
	Familles	237	237	
	Autres créances clients	365	365	
	Créances douteuses	54		54
	Personnel et organismes sociaux	3	3	
	Etat et autres collectivités publiques	1 016	1 016	
	Débiteurs divers	57	57	
	Charges constatées d'avance	182	182	
<b>TOTAL</b>		<b>2 062</b>	<b>1 868</b>	<b>194</b>

Les autres créances clients sont principalement composées des créances sur la formation continue et l'apprentissage.

Les créances auprès de l'Etat et autres organismes sociaux sont principalement composées de subventions d'investissement à recevoir de la Région Hauts-De-France.

Nous retrouvons également dans cette rubrique une créance concernant la taxe d'habitation qui a été adressée à l'Association Immobilière Ozanam, et que nous contestons en intégralité.

Les débiteurs divers sont quant à eux principalement constitués d'un remboursement d'indemnité de départ en retraite à recevoir de l'assureur auprès duquel nous avons externalisé notre engagement de retraite.



#### 5.2.4 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 182 K€ à la clôture de l'exercice. Les plus significatives sont les suivantes :

- Indemnités de fin de carrière externalisées pour 27 K€
- Taxe foncière 2023 pour 46 K€
- Assurance multirisques et assurance scolaire 2023/2024 pour 35 K€
- Autres charges de fonctionnement courant pour 73 K€.

#### 5.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Etat des Créances	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations ; dotation de l'exercice	Diminutions ; reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	-			-
	Immobilisations corporelles	-			-
	Immobilisations financières	3	6	3	6
Actif circulant	Stocks	-			-
	Créances	52	6	11	47
<b>TOTAL</b>		<b>55</b>	<b>41</b>	<b>14</b>	<b>53</b>

## 5.4 Fonds propres

### 5.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

		Fonds associatifs en K€	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Sans Droit de reprise	Fonds associatifs		1 047				1 047
	Fonds des investissements		-				-
	Apports		2 210				2 210
	Apport FFV		-				-
	Subv. Investissement sans droit de reprise		-				-
	<b>Total</b>		<b>3 258</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 258</b>
Avec Droit de reprise	Subvention Astier		-			-	-
	Subvention AFE		-			-	-
	<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	Réserves de trésorerie		953				953
	Report à nouveau		3 153		22		3 176
	Résultat de l'exercice		22	- 22	75		75
	<b>Situation nette</b>		<b>7 386</b>	<b>- 22</b>	<b>97</b>	<b>-</b>	<b>7 461</b>
	Fonds propres consommables		-				-
	Subventions d'investissement		4 493		510	705	4 299
	Provisions règlementées		-				-
	<b>TOTAL</b>		<b>11 879</b>	<b>- 22</b>	<b>607</b>	<b>705</b>	<b>11 760</b>

#### 5.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

#### 5.4.1.2 Fonds propres avec droits de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf,...).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

En application du règlement comptable ANC 2018-06, les subventions d'investissement octroyées par la Région Hauts-de France dans le cadre de la loi ASTIER figurent sur la ligne « subventions d'investissement » pour leur valeur nette.

D'autre part, dans le cadre de cette norme comptable, notre report à nouveau est augmenté du montant des quotes-parts de subvention constatées sur les exercices antérieurs.

#### 5.4.2 *Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.*

##### 5.4.2.1 Réserves statutaires et contractuelles

Non applicable

##### 5.4.2.2 Réserves pour projet de l'entité

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Une réserve de trésorerie a été constituée il y a de nombreuses années pour les Classes préparatoires aux grandes écoles d'un montant de 953 K€. Il n'y a eu aucun mouvement sur cette réserve au cours de l'exercice écoulé.

#### 5.4.3 *Report à nouveau*

En application du règlement comptable ANC 2018-06, notre report à nouveau inclus le montant des quotes-parts de subvention de la Région Hauts-de France versées dans le cadre de la Loi ASTIER.

L'impact de ces quotes-parts de subventions sur les exercices antérieurs est de 7 805 K€.

#### 5.4.4 L'excédent ou déficit de l'exercice

Le résultat de l'exercice, au même titre que le report à nouveau, est impacté par l'application du règlement comptable ANC 2018-06.

En effet, les quotes-parts de subventions ASTIER sont virées au résultat.

Par conséquent, le bénéfice de notre entité, d'un montant de 75 K€, se décompose en :

- Résultat de l'exercice hors impact NRCA : - 467 K€
- Résultat des quotes-parts de subventions Astier : +542 K€

#### 5.4.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

En application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont

- soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non,
- soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement la quote-part des biens ainsi financés, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan.

Subventions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal				
Affectées à des biens non renouvelables	-			-
Affectées à des biens renouvelables	16 009	487	82	16 414
Quotes-parts virées au résultat	- 11 516	- 681	- 82	- 12 115
Montant net en fonds propres	4 493	- 194	-	4 299

## 5.5 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Nature des provisions (K€)		Montant au début d'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées		-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-
	Autres provisions	-	30		30
	Sous-total	-	30	-	30
Total		-	30	-	30

Notre entité a choisi à compter de l'exercice clos le 31 août 2021 d'externaliser l'engagement de fin de carrière pour l'ensemble de nos salariés.

Aucune provision pour indemnités de départ en retraite n'est donc constituée à la clôture de l'exercice.

Notre engagement de retraite externalisé auprès de notre partenaire, la Société Générale est valorisé au 31 août 2023 à 239 K€.

Une provision pour risques et charges a été constatée pour 30 K€ à la clôture de l'exercice. Cette dernière est relative à la taxe d'habitation qui a été émise à l'encontre de l'Association Immobilière Ozanam.

Cette dernière a contesté intégralement cette taxe auprès des services des impôts.

Si toutefois la contestation était rejetée par les services des impôts, cette taxe serait refacturée en totalité à notre association des Pères de Famille de l'Ecole Ozanam.

## 5.6 **Dettes**

### 5.6.1 *Emprunts et autres dettes assimilés*

Etat des échéances des emprunts et autres dettes :

Etat des dettes en K€	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Emprunts et dettes établissement de crédit	2 385	372	2 013
Emprunts et dettes financières diverses	60	23	36
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	353	353	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	713	713	
Familles ou élèves : Avances et acomptes reçus	425	425	
Personnel et comptes rattachés	19	19	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	194	194	
Etat et autres collectivités publiques	317	317	
Autres dettes	492	492	
Produits constatés d'avance	131	131	
<b>TOTAL</b>	<b>5 089</b>	<b>3 039</b>	<b>2 050</b>

Les autres dettes sont principalement constituées des sommes restant à régler à nos partenaires concernant les formations qui se sont déroulées au cours de l'exercice 2022/2023.

### 5.6.2 *Produits constatés d'avance*

A la clôture de l'exercice, les principaux produits constatés d'avance sont :

- Droits d'inscription 2023/2024 pour un montant de 23 K€
- Subventions touchées d'avance pour 16 K€ (Projets ERASMUS sur plusieurs années)
- Taxe d'apprentissage non encore affectée pour 53 K€
- Sommes versées par les familles pour des voyages prévus en 2023/2024 pour 36 K€.

La fraction des subventions pluriannuelles rattachées à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.



**5.7 Dettes garanties par des suretés réelles à la clôture de l'exercice**

Catégories	Total en K€	Reçus de		
		Sociétés	Associations	Collectivités publiques
Emprunts (1)	834			834
Emprunts (2)	983			
Autres dettes garanties	Néant			

(1) Région des Hauts-de-France

(2) Nantissement d'un contrat de capitalisation de 500 K€

## 6 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général et des règlements ANC 2022-01, ANC 2022-02 et ANC 2018-06 applicables aux associations.

### 6.1 Produits du compte de résultat

#### 6.1.1 Détail des produits d'exploitation :

Libellés	Montant en K€
Participation des familles	2 397
Prestations annexes refacturées aux familles	1 204
Part. Etat, Collect., Pub, Ent, Org	2 634
Produits de la formation continue et de l'apprentissage	748
Subv. Fonctionnement des autres activités	142
Produits des activités	128
Autres contributions financières et produits de gestion courante	248
Reprises amortissements et provisions	23
Transfert de charges	175
<b>Total</b>	<b>7 700</b>

Les participations de l'Etat et des autres collectivités publiques sont constituées des versements des forfaits d'externat par l'Etat pour 1 055 K€ et par la Région des Hauts-de-France pour 1 579 K€.

#### 6.1.2 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Les reprises sont constituées sur les dépréciations de créances pour un montant de 11 K€.

Une reprise sur fonds dédiés concernant la réfection des réfectoires du lycée Ozanam est constatée pour un montant de 12 K€.

Les transferts de charges sont principalement :

- Sur consommation de biens et services : 36 K€
- Sur charges de personnel : 140 K€

## 6.2 **Résultat exceptionnel**

Les produits exceptionnels sont impactés par l'application du règlement comptable sur les actifs ANC 2018-06.

En effet, les quotes-parts sur les subventions d'investissement sont comptabilisées en compte de produits exceptionnels pour un montant total de 681 K€, dont 542 K€ sur les subventions versées par la Région des Hauts-de France dans le cadre de la loi ASTIER.

## 6.3 **Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant en K€
<i>Obtenue :</i>		
- Don en nature de biens par la société Bosch	Au coût réel	41
- Mise à disposition de locaux par l'Association Immobilière Ozanam	Loyer valorisé selon l'indice du coût à la construction	340
- Mise à disposition de locaux par la Fondation Féron Vrau	Loyer valorisé selon l'indice du coût à la construction	109
- Bénévolat	Heures réelles valorisées selon la grille de salaire de la convention collective EPNL - strate II - Fonction 07	8
<i>Offerte :</i>		
- Mise à disposition de personnel au Fonds de Dotation Frédéric Ozanam	Au coût réel brut chargé	57
- Mise à disposition de personnel à l'Association Immobilière Ozanam	Au coût réel brut chargé	15

### 6.3.1 Contributions volontaires reçues : informations détaillées

#### 6.3.1.1 Dons en nature

Les dons en nature reçus correspondent pour l'essentiel à du matériel pédagogique utilisés dans le cadre des formations des bacs professionnels des métiers du secteur de la chaufferie et de la climatisation.

Ils s'élèvent pour l'exercice clos à 41 K€.

#### 6.3.1.2 Prestations en nature

Les principales prestations en nature reçues sont les suivantes :

- Mise à disposition de locaux situés au 50 rue Saint Gabriel à Lille par l'Association Immobilière Ozanam pour un montant de 340 K€.
- Mise à disposition de locaux situés au 82 rue des Meuniers à Lille par la Fondation Féron Vrau pour un montant de 109 K€.

Ces mises à disposition ont été valorisées selon le montant du loyer qui était facturé dans les années antérieures, que nous avons actualisés en fonction de l'indice du coût à la construction.



### 6.3.1.3 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

Durant l'exercice 2022/2023, les commissions de bénévoles ne se sont pas réunies. De ce fait, seule la contribution volontaire en nature correspondant au BDIO (Bureau d'information et d'orientation) a été valorisée au compte de résultat concernant le bénévolat pour un montant de 8 K€.

### 6.3.2 Contributions volontaires en nature données : informations détaillées

#### 6.3.2.1 Prestations en nature

Les principales fournitures gratuites de services sont les suivantes :

- Mise à disposition de personnel pour effectuer la comptabilité, le suivi juridique, la communication et le mécénat du Fonds de Dotation Frédéric Ozanam pour un montant de 57 K€.
- Mise à disposition de personnel pour effectuer la comptabilité et le suivi juridique de l'Association Immobilière Ozanam pour un montant de 15 K€.

## 7 Autres informations et engagements

### 7.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visés par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

### 7.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	27	
Agents de maîtrise	11	
Employés	21	-
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>-</b>

### 7.3 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

#### Engagements financiers donnés et reçus :

Catégories d'engagements	Total en K€	Reçus de		
		Sociétés	Associations	Collectivités publiques
<i>Engagements reçus :</i>				
Avals, cautions et garanties (pour les emprunts)	834			834 (1)
Autres engagements reçus	Néant			
<i>Engagements donnés :</i>				
Avals et cautions	Néant			
Engagements en matière de pensions (2)	Mémoire			
Crédit-Bail (redevances restant à courir)	Néant			
Autres engagements donnés	Néant			

(1) la Région des Hauts-de-France

(2) Les engagements en matière de pensions sont externalisés